



pro audito schweiz

ORGANISATION FÜR MENSCHEN MIT HÖRPROBLEMEN

Zürich, 22. Février 2011

Lettre ouverte au Conseiller fédéral Didier Burkhalter

Pourquoi l'OFAS laisse-t-il tomber les enfants et les parents malentendants?

Monsieur le Conseiller fédéral,

pro audito suisse, en tant que plus grande organisation suisse de malentendants, avec les associations qui lui sont liées comptant plus de 5000 membres et personnes concernées, et d'autres organisations qui représentent les personnes sourdes ou malentendantes vous demandent, Monsieur le Conseiller fédéral Burkhalter, comme responsable de l'OFAS et donc de l'AI, de mettre le halte là ! à l'introduction de la nouvelle ordonnance concernant la prise en charge des appareils acoustiques : une solution est nécessaire, par laquelle les porteurs d'appareils acoustiques ne seront ni lésés ni limités dans leurs choix, mais une solution qui évite aussi les abus.

Nous devons malheureusement constater avec une certaine crainte qu'à ce sujet les choses vont plutôt dans le mauvais sens :

Dès juillet 2011, l'AI prévoit de ne rembourser les appareils acoustiques qu'à l'aide de forfaits généralisés à hauteur de 840 francs, que la personne malentendante acquiert un appareil bon marché ou qu'elle ait besoin d'un appareil exactement adapté à son degré personnel de surdité. Les personnes confrontées à une surdité légère reçoivent ainsi le même forfait AI entier que celles qui ont besoin d'un suivi auditif plus complexe et donc plus cher. Avec le reste de l'argent, la personne concernée pourrait faire ce qu'elle veut: rembourser des dettes, acheter des habits, de l'alcool, des cigarettes, etc., parce que l'OFAS ne contrôlera pas ce qui sera fait avec l'argent. Ceci est totalement irresponsable et contre-productif. En revanche, les nouveaux forfaits prévus par l'OFAS sont beaucoup trop faibles pour des appareils auditifs qui nécessitent une adaptation par des professionnels pour les personnes avec une surdité moyenne à profonde. Dès lors, beaucoup de personnes ne pourront plus assumer les coûts d'un système auditif fait sur mesure pour leur problème d'audition spécifique. Et ce sont justement, par exemple, les parents d'enfants déficients auditifs qui seront financièrement pénalisés par ce nouveau système de forfaits. L'OFAS a maintenant enfin reconnu qu'il pourrait y avoir des cas aigus et difficiles, et il essaie désormais, pour la première fois, de définir quels seraient ces cas, mais sans savoir ce qu'il serait nécessaire de faire pour y remédier.

Cette destruction de qualité, en parallèle à l'instauration d'un principe de l'arrosoir incontrôlable, n'est plus supportable pour les personnes concernées. Depuis qu'il y a eu un changement à la tête de l'OFAS, les appareils acoustiques doivent être traités de la même façon que les fauteuils roulants ou d'autres moyens auxiliaires. Nous reconnaissons aussi les besoins d'économies et le mandat confié dans ce sens à l'OFAS, et nous avons proposé notre soutien à plusieurs reprises. BSV-Directeur Yves Rossier est toutefois tellement convaincu du bien-fondé de « sa » solution de forfaits, qu'une participation constructive est devenue littéralement impossible. Une mise en place si rapide d'une ordonnance fédérale représente un affront pour nous, qui sommes directement concernés.



pro audito schweiz

ORGANISATION FÜR MENSCHEN MIT HÖRPROBLEMEN

Il faut considérer que plus d'un million de personnes en Suisse ont une déficience auditive, et vous voulez pénaliser collectivement les 270'000 porteurs d'appareils acoustiques avec un forfait généralisé. Monsieur le Conseiller fédéral, nous vous demandons de revoir d'un œil critique des décisions qui sont trop rapidement prises dans votre département et de ne pas ratifier l'ordonnance sous cette forme.

Préambule : La loi sur l'égalité de traitement des personnes handicapées stipule que les personnes avec une déficience auditive doivent être soignées de manière optimale avec des moyens auxiliaires. Avec les ordonnances et mesures préconisées par la révision de l'AI (6a + 6b), ceci n'est plus le cas. Pour les personnes concernées, c'est tout simplement discriminatoire.

L'OFAS et l'Assurance invalidité qui dépend de cet office négligent tous les interlocuteurs consultés jusqu'à présent : organisation de personnes atteintes de surdité, ORL, acousticiens, enfants, travailleurs malentendants et autres personnes concernées. Toutes les doléances et exigences sont ignorées. Ce sont de pures et inacceptables pressions.

Questions :

- Pourquoi l'OFAS est-il aussi fébrile ? (dénonciation du contrat décembre 2010 ; consultation sur l'ordonnance jusqu'au 1^{er} mars ; entrée en vigueur du nouveau système dès le 1^{er} juillet 2011)
- Pourquoi l'OFAS pratique-t-il le principe de l'arrosoir ? On donne quelque chose à chacun : la même contribution forfaitaire pour les appareils les moins chers que pour des appareils beaucoup plus onéreux, médicalement justifiés et qui nécessitent une adaptation par des professionnels de la branche, pour les personnes atteintes de surdité moyenne à profonde.
- Pourquoi l'OFAS laisse-t-il fortement tomber les sourds ou malentendants et encourage les soins « life style » ?
- Pourquoi l'OFAS veut-il justement faire des économies sur le dos des enfants, respectivement de leurs parents et des travailleurs ? Ce procédé est totalement contradictoire avec le principe d'intégration des sourds ou malentendants et donc avec la stratégie de l'AI elle-même.
- Pourquoi l'OFAS rend-il difficile voire impossible l'intégration d'enfants, d'étudiants et de travailleurs ?
- Pourquoi l'OFAS pousse-t-il, par ses contributions réduites, des familles entières dans des difficultés financières ? Avec le système de forfaits proposé, il s'ensuivra un déplacement des charges vers les services sociaux.
- Pourquoi l'OFAS chicane-t-il les travailleurs ? Ces derniers ont besoin de soins optimaux pour leurs appareils acoustiques, afin de rester intégrés dans le monde du travail : sans appareils performants, pas de job !
-



pro audito schweiz

ORGANISATION FÜR MENSCHEN MIT HÖRPROBLEMEN

- Pourquoi l'OFAS est-il aussi silencieux ? Il n'est pas clairement expliqué ce que l'OFAS veut dire par « soins appropriés pour les déficients auditifs » ni ce que l'AI paiera vraiment à l'avenir pour les appareils de personnes sourdes profondes.
 - La nouvelle ordonnance prévue dès le 1^{er} juillet 2011 par l'OFAS compromet grandement la qualité des soins et d'adaptation des appareils acoustiques. Les systèmes auditifs ne doivent être pris en charge par l'AI que s'ils sont adaptés par des professionnels reconnus. En 2010, environ 70'000 appareils acoustiques ont été vendus ; 20 à 25 % à des personnes atteintes de surdité moyenne à profonde ; environ 2 % aux enfants.

Monsieur le Conseiller fédéral, nous vous demandons de prendre sans attendre vos responsabilités, en procédant aux corrections suivantes :

- Des définitions claires au lieu de vagues indications : que signifie pour l'OFAS « acquisition simple et appropriée de moyens auditifs auxiliaires » ?
- Il faut renoncer aux forfaits pour les appareils acoustiques selon le principe de l'arrosoir.
- De petits forfaits de l'AI ne doivent être versés qu'aux personnes avec une surdité légère, qui n'ont besoin que d'appareils simples. L'AI atteindra ainsi l'objectif d'économies visé.
- Les appareils acoustiques, les soins et les adaptations doivent être remis sans frais (tout au plus avec un paiement complémentaire) aux personnes atteintes de surdité moyenne à profonde (enfants, adolescents, travailleurs) afin d'assurer l'intégration à l'école et dans la vie professionnelle.
- L'assurance de la qualité actuelle doit être maintenue : Les systèmes auditifs ne doivent être pris en charge par l'AI que s'ils sont adaptés par des professionnels reconnus.
- L'AI prend en charge le contrôle médical initial par un médecin spécialisé, avec les indications correspondantes pour l'adaptation des appareils, afin d'éviter des adaptations erronées et des dégâts auditifs irréparables.
- L'AI prend en charge une expertise finale par les ORL neutres, lors des premières acquisitions.

pro audito suisse et les organisations liées